



Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 08 avril 2019

Présidence : Monsieur Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT (présent à partir de la délibération N°21), M. CLOCHE (présent à partir de la délibération N°21), M. FOUCHER, M^{me} DIDON, M^{me} PORTÉ, M. TISSERAND (présent à partir de la délibération N°21), M^{me} LE MAREC, M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M. RENARD, M^{me} SCHLESINGER, M^{me} HANTZ, M^{me} PIERREL, M^{me} COLOMBIER, M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER, M. GEORGEL, M^{me} MAROTEL, M^{me} TISSERANT, M^{me} RATSIMIHAN, M. VALUSEK, M. RIMPAULT, M^{me} FISCHER, Monsieur LAINE.

Procurations :

Monsieur THOUVENOT	à M ^{me} PORTÉ
Monsieur TISSERAND	à M ^{me} TISSERANT
Monsieur CLOCHE	à Monsieur GEORGEL
M ^{me} SCHNEIDER	à Monsieur LAINE
Monsieur SPATZ	à M ^{me} COLOMBIER
Monsieur VALDENNAIRE	à Monsieur MILLOTTE
Monsieur ROSA	à Monsieur FOUCHER

Absents :

Secrétaire de Séance : Monsieur Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,
M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »,
Monsieur Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre de Vie »,
Monsieur Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »,
M^{me} Lélia CLEMENT, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
M^{me} Emilie HURAU, Adjoint Administratif Principal de 1^{er} classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Jean-Benoit TISSERAND qui donne pouvoir à Madame Michelle TISSERANT
- Monsieur Philippe CLOCHE qui donne pouvoir à Monsieur Marc GEORGEL
- Monsieur Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Madame Jocelyne PORTÉ
- Monsieur Guénolé SPATZ qui donne procuration à Madame Audrey COLOMBIER
- Monsieur Sébastien VALDENNAIRE qui donne procuration Monsieur Romain MILLOTTE
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne procuration à Monsieur Hugues LAINE
- Monsieur David ROSA qui donne procuration à Monsieur Jean-Charles FOUCHER

L'effectif est donc de 22 membres présents + 7 procurations.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de passer aux communications.

➤ **Condoléances :**

Il informe ses collègues qu'il a, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, adressé de sincères condoléances :

- à la famille SEVRAIN, très touchés par les marques d'affection et de soutien à l'occasion du décès de leur papa.
- à la famille MERCIER, profondément touchés par les marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de leur maman.
- À Madame HOUBRE-PIERRAT profondément touchée par les marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de son mari.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

Suite à l'attribution de Subventions :

- Madame Monique CHARTOIRE, Présidente « Les Amis du Châtelet »,
- Madame Carole ARNOULD, Présidente de l'Association JMF Remiremont,
- Madame Carole ARNOULD, Présidente de l'Association Musique Remiremont,

- Madame **Hélène BUDELOT**, Présidente de Brass Band de Remiremont,
- Madame **Jacqueline BOUVIER**, Présidente de l'Association Amis de la Nature de Remiremont,
- Monsieur **Alphonse JUNG**, Secrétaire du Club Vosgien Section Remiremont et Environs,
- Monsieur **Guy PLANET**, Président de Remiremont VTT,
- Monsieur **Jean-Michel MARTIN**, Président Association Sportive Automobile des Vallées,
- Monsieur **Jean-Claude PERRIN**, Président du Club Informatique 88.

Divers :

- Monsieur **Benoît BOUR**, Fotograf amateur, pour l'organisation du Carnaval Vénitien,
- Madame **Nadia S.** pour l'organisation du Carnaval Vénitien,
- Monsieur et Madame **Patrice MEUNIER**, pour les jolis costumes et la bonne organisation du Carnaval Vénitien.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la Commission Affaires Générales et Citoyenneté est adopté à l'unanimité. Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 mars est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Autorisation de balisage de la forêt de Parmont délivrée au Club Vosgien

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Club Vosgien à effectuer le balisage nécessaire à la mise en œuvre de ses projets dans la Forêt du Parmont.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif - Demandes d'adhésions

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes d'adhésions formulées.

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Fibre optique - Occupation du domaine public par les Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) du projet Losange

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les projets de conventions d'occupation du domaine public à signer avec la société Losange pour l'installation de SRO sur le domaine public communal ; il autorise Monsieur le Maire à signer lesdits documents. Il approuve la fixation de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 20 € par mètre carré et note qu'en ce qui concerne la domaine public routier, les occupations seront matérialisées par des arrêtés portant permission de voirie.

PERSONNEL TERRITORIAL - Astreintes annuelles des Ateliers Municipaux

Le Conseil, à l'unanimité, décide la mise en place d'astreintes d'exploitation pour le personnel technique des ateliers municipaux, chargé d'intervenir pour le bon fonctionnement et la sécurité des équipements communaux, selon les modalités précisées dans l'exposé de Monsieur le Maire, et le charge de rémunérer ou de compenser les périodes ainsi définies conformément à la réglementation en vigueur. Il précise que le bénéfice de ce régime est ouvert à l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communal.

FINANCES - Compte de gestion - Exercice 2018 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'Exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES - Compte Administratif- Exercice 2018 - Budget Principal

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Marc GEORGEL, Doyen de l'Assemblée. A la suite de la présentation par ce dernier, le Compte Administratif de la Ville, est adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

FINANCES - Compte Administratif- Exercice 2018 - Service des Eaux

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Marc GEORGEL, Doyen de l'Assemblée. A la suite de la présentation par ce dernier, le Compte Administratif 2018, du Service des Eaux, est adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

FINANCES - Compte Administratif- Exercice 2018 - Service de l'Assainissement

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Marc GEORGEL, Doyen de l'Assemblée. A la suite de la présentation par ce dernier, le Compte Administratif 2018, du Service de l'Assainissement, est adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

FINANCES - Compte Administratif- Exercice 2018 - Forêt Communale

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Marc GEORGEL, Doyen de l'Assemblée. A la suite de la présentation par ce dernier, le Compte Administratif 2018, du Service de la Forêt Communale est adopté à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

FINANCES - Exercice 2018 - Affectation des résultats - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale

Le Conseil, à l'unanimité, vote les affectations nécessaires et dit que ces sommes sont à inscrire aux Budgets de l'Exercice 2019.

FINANCES - Fonds de compensation de la T.V.A - Exercice 2018 - Bilan

Le Conseil, à l'unanimité, établit le bilan de l'affectation du Fonds de Compensation perçu sur les dépenses de 2017.

FINANCES - Taxe locale d'équipement - Recettes 2018 – Affectation

Le Conseil, à l'unanimité, constate que la somme de 13 216,29 € arrêtée au 31 Décembre 2018 et relative aux recettes encaissées au titre de la Taxe Locale d'Équipement, a été affectée au financement des travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2018.

FINANCES - Service des Eaux - Amortissement des biens

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des équipements intégrés dans le bilan du Service des Eaux à la date du 31 Décembre 2018 et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 01^{er} janvier 2019.

FINANCES - Service de l'Assainissement - Amortissement des biens

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement des équipements intégrés dans le bilan du Service de l'Assainissement à la date du 31 Décembre 2018 et précise que les durées d'amortissement en cause prendront effet le 01^{er} janvier 2019.

FINANCES - Eau potable - Tarif année 2019

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du prix du m³ d'eau pour l'année 2019 à savoir 0,8821 € HT du m³.

FINANCES - Eau potable - Surtaxe - Tarification 2019

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 0.2194 € (H.T.) le tarif de la surtaxe s'ajoutant au prix de l'eau pour 2019 et dit que le produit de cette surtaxe est versé par le fermier à la Ville conformément au contrat d'affermage en date du 20 Décembre 2012. Il autorise en conséquence Madame le Trésorier Principal de REMIREMONT, Receveur Municipal, à faire recette du produit de ladite surtaxe au Budget Annexe du Service des Eaux, Article 70111 « Vente de l'eau ».

FINANCES - Redevance d'Assainissement - Tarif 2019

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 1,0608 € par mètre cube d'eau le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2019 et dit que cette redevance sera appliquée sur la prochaine facturation.

FINANCES - Redevance d'Assainissement - Tarif applicable à la Commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont pour 2018

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le tarif 2018 à appliquer à la commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont à 0,5404 € par mètre cube d'eau consommée et dit que ce tarif sera appliqué sur le prochain rôle à mettre en recouvrement.

FINANCES - Budget de l'Exercice 2019 - Participations syndicales

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du montant des participations syndicales à verser pour l'Exercice 2019 aux différents Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la Ville, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget de l'Exercice 2019 et confirme son acceptation de fiscalisation comme mode de financement du SIVUIS.

FINANCES - Imposition locale - Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- Vote des taux 2019

Après discussion, le Conseil, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Lise SCHNEIDER, Monsieur Hugues LAINE) décide de maintenir les taux d'imposition 2019 sur la base de l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	17.85 %
- Taxe foncière bâtie	23.56 %
- Taxe foncière non bâtie	50.33 %.

Messieurs THOUVENOT, CLOCHÉ et TISSERAND rejoignent l'Assemblée Communale à 21 h 46.

L'effectif est donc de 25 membres présents + 4 procurations

FINANCES - Budget Primitif - Exercice 2019 - Budget Principal

Après présentation du Budget par Monsieur le Maire et à l'issue de diverses interventions, il est procédé au vote :

Budget Principal : adopté par 26 voix pour, et 2 abstentions (M^{me} SCHNEIDER et Monsieur LAINE).

FINANCES - Budget Primitif - Exercice 2019 - Service des Eaux

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Budget 2019 du Service des Eaux.

FINANCES - Budget Primitif - Exercice 2019 - Service de l'Assainissement

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Budget 2019 du Service de l'Assainissement.

FINANCES - Budget Primitif - Exercice 2019 - Forêt Communale

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Budget 2019 du Service de la Forêt Communale.

FINANCES - Extension système vidéoprotection- Demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

Après discussions, le Conseil, par 27 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Hugues LAINE) et 1 abstention (Mme Lise SCHNEIDER) approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de renouvellement et d'extension de la vidéoprotection. Il rappelle que ces travaux sont estimés à 41 202 € T.T.C et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019. Il sollicite une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) d'un montant de 13 734 €.

FINANCES - Travaux dans les équipements sportifs - Programme 2019 - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux dans les équipements sportifs – Programme 2019, il rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2019 pour un montant total de 62 000 € T.T.C. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des équipements sportifs 2019, pour un montant de 8 783 € et de la Région, au titre du soutien aux investissements sportifs, d'un montant de 7 750 €.

FINANCES - Régie de Recettes de l'État : Produit des amendes forfaitaires de la police de circulation - Clôture.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la clôture de la régie de recettes de l'État pour l'encaissement du produit des amendes forfaitaires de la police de circulation de la Commune de REMIREMONT. Il précise que la décision est applicable dès son vote par l'Assemblée Communale.

FINANCES - Modalités de facturation de prestations de services informatiques auprès d'autres entités publiques locales

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe de l'offre de prestations en matière informatique au profit d'autres organismes publics locaux, tel que défini dans l'exposé des motifs ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'engagement avec chacun des organismes souhaitant bénéficier de notre offre. Il fixe les tarifs ainsi :

- tarif horaire d'intervention comprenant le traitement des agents ainsi que les frais généraux supportés par la Ville : 30,81 € / h,
- frais de déplacement : 0,75 € / km,
- frais d'hébergement, stockage et sauvegarde de données : prix défini dans la convention entre les parties, déterminé avec étude au cas par cas, selon le principe suivant : refacturation au réel de la prestation stricto sensu avec application de frais généraux de 50 % (soit application d'un coefficient 1,50) et précise qu'une refacturation des matériels rendus nécessaires par l'intervention ou pour assurer la prestation pourront également être effectuée au prix de revient de ceux-ci pour la Ville.

FINANCES - Animations Festival Nancy Jazz Pulsation (NJP) concert du 19 octobre 2019
Dossier non présenté car devenu sans objet.

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs – Modificatif

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Il dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

la séance est levée à 22 h 50.

A REMIREMONT le 16 avril 2019



Jean HINGRAY
Maire de REMIREMONT

